

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

**COMMUNE d'AMBIGNA (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 09 juin 2026**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Paul, Marius GAFFORY, époux de Madame Antoinette GRABOWSKI. Né à MARSEILLE (13000), le 20 décembre 1926. Décédé à MARSEILLE 15<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT (13015) (France), le 25 février 2006,

et Madame Jeanne, Pauline GAFFORY. Née à MARSEILLE (13000), le 4 mars 1924. Veuve de Monsieur Ange LANATA et non remariée. Décédée à MARSEILLE 13<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT (13013) (FRANCE), le 27 octobre 2006,  
sont propriétaires chacun pour la moitié en pleine propriété.

**Une maison à usage d'habitation lieudit Ambiegna : section A n° 307 pour 42ca**

**Diverses parcelles de terre :**

**Lieudit Ambiegna:** section A n° 302 pour 01a 45ca

**Lieudit Croce :** section A n° 168, section A n° 169 pour 36a 50ca

**Lieudit Corso :** section A n° 185 pour 16a 70ca

**Lieudit Bastianaggio :** section A n° 245 pour 06a 43ca

**Lieudit Fontana :** section A n° 257 pour 02a 53ca

**Une parcelle de terre bien non délimité lieudit Bacciochini : section A n° 42 pour 82a 84ca dans 02ha 48a 50ca**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante :

[formalites@spadonietassocies.notaires.fr](mailto:formalites@spadonietassocies.notaires.fr)

**Pour Avis  
Maître Charles SANTUCCI  
Notaire Associé**